Nations Unies S/2020/860



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 août 2020
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui fait suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 16 décembre 2014 (S/PRST/2014/27), dresse un état de la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que de l'évolution du partenariat et des efforts déployés pour le renforcer. Il décrit les principales activités menées par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) et, plus largement, l'Organisation des Nations Unies, depuis la sortie de mon précédent rapport (S/2019/759), paru le 19 septembre 2019, notamment comme suite aux résolutions 2320 (2016), 2378 (2017) et 2457 (2019) du Conseil, et conformément aux objectifs de développement durable.

II. Le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

2. Le partenariat stratégique ONU-Union africaine est d'une importance primordiale face aux défis complexes que doit relever l'Afrique en matière de paix et de sécurité. Dans les dernières années, les deux organisations ont travaillé à approfondir leur collaboration à tous les stades du cycle de conflit, conscientes de leurs atouts respectifs comme des valeurs et des intérêts qu'elles partagent, et fidèles à l'engagement pris à l'égard de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

3. Une coordination et une collaboration étroites entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'imposent dans le cadre de la prise de décisions si l'on veut lutter efficacement contre les conflits en Afrique. Au cours

20-10883 (F) 020920 020920





de la période considérée, les deux Conseils se sont employés à renforcer cette coordination et l'échange d'informations, les trois membres africains non permanents du Conseil de sécurité continuant à cet égard de jouer le rôle essentiel de trait d'union.

4. Le 22 octobre 2019, les membres des deux Conseils ont tenu leur treizième réunion consultative annuelle conjointe à Addis-Abeba, durant laquelle ils ont passé en revue les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique, et notamment en République centrafricaine, en Libye, au Soudan du Sud et dans la région du Sahel. Cette réunion a été précédée du quatrième séminaire informel, où les deux Conseils ont réaffirmé leur soutien à l'initiative « Faire taire les armes en Afrique », dont l'importance a été soulignée par le Conseil de sécurité dans la résolution 2457 (2019). L'accent a été mis sur l'application des dispositions des cadres communs Organisation des Nations Unies-Union africaine, en donnant la priorité à la prévention, à l'alerte rapide, à la promotion des mesures de confiance et aux processus de consolidation de la paix associant les femmes et les jeunes. En outre, les deux Conseils ont exprimé leur accord au sujet de l'utilité et de la nécessité de visites conjointes sur le terrain, même s'il n'y a pas eu consensus sur les modalités de ces visites.

5. Au cours de la période considérée, mes représentants et envoyés spéciaux ont régulièrement informé les deux Conseils sur la situation dans les différents pays et dans la région et sur les questions thématiques. Nombre de ces réunions d'information ont été conduites de concert avec leurs homologues de l'Union africaine, ce qui a permis aux deux Conseils de bénéficier des points de vue et des idées des deux organisations et a mis en lumière notre étroite collaboration. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, ces réunions d'information se déroulent par visioconférence.

6. Le Conseil de paix et de sécurité s'est rendu sur le terrain, en Gambie, les 29 et 30 juillet 2012, et au Soudan du Sud, du 18 au 20 février 2020, pour pouvoir se rendre compte directement de la situation sur place. En Gambie, il s'est redit déterminé à continuer de prêter main-forte au pays, dans le respect des instruments et principes de l'Union africaine, soulignant qu'il était nécessaire de réformer la fonction publique, de prendre pleinement en main le processus de réforme du secteur de la sécurité et d'associer les femmes et les jeunes aux processus de réforme engagés. Au cours de sa visite au Soudan du Sud, effectuée, avec l'appui de l'ONU, quelques jours à peine avant la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, le 22 février, il s'est entretenu avec mon représentant spécial pour le Soudan du Sud et d'autres responsables. Le Conseil a exprimé sa solidarité avec la population sud-soudanaise et redit qu'il soutenait la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix revitalisé.

7. Les trois États d'Afrique membres non permanents du Conseil de sécurité ont continué d'exprimer les positions africaines communes, notamment dans le cadre de déclarations conjointes, en veillant à ce que les débats portant sur les questions d'importance vitale pour l'Afrique bénéficient des points de vue du continent. Ils ont invité la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique ainsi que la Conseillère spéciale pour l'Afrique à présenter des exposés mensuels sur le programme de travail du Conseil de sécurité.

8. À Addis-Abeba, la Commission de l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ont aidé à organiser des réunions mensuelles de coordination entre les représentants de la présidence du Conseil de sécurité et ceux de la présidence du Conseil de paix et de sécurité afin que ceux-ci puissent débattre des priorités et des programmes de travail du mois à venir, ainsi que des possibilités de renforcement de la coordination. Les 13 et 14 janvier, les membres africains du Conseil de sécurité et les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union

africaine ont tenu leur séminaire-retraite annuel à Libreville sur le thème « Faire taire les armes : créer un environnement propice aux enfants dans les situations de conflit ». Le Bureau a commencé de publier une circulaire hebdomadaire qui fournit opportunément au Conseil de paix et de sécurité une vue d'ensemble détaillée des informations disponibles au public sur l'issue des réunions du Conseil de sécurité sur l'Afrique.

9. Le Bureau, avec le concours de l'Équipe chargée du partenariat avec l'Union africaine et de la Division des affaires du Conseil de sécurité, a organisé, du 30 septembre au 4 octobre, l'atelier annuel du Comité d'experts du Conseil de paix et de sécurité, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York afin de mieux faire connaître les méthodes de travail du Conseil de sécurité et de tenir des discussions informelles avec les homologues. Les 15 membres du Conseil de paix et de sécurité ont envoyé des représentants participer à l'atelier.

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine

10. Au regard des menaces complexes qui pèsent sur la paix et la sécurité, il est essentiel de renforcer la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine pour pouvoir s'attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits, maintenir la paix et promouvoir le développement durable. Grâce notamment au Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et au Cadre de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la collaboration entre les deux organisations est plus constructive et systématique. Dans l'élocution que j'ai prononcée à l'occasion de la trente-troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine à Addis-Abeba, en février, j'ai fait observer que face aux défis complexes auxquels nous étions confrontés, multiformes et lourds de conséquences, notre réponse se devait d'être collective, exhaustive et coordonnée. J'ai félicité l'Union africaine d'avoir adopté comme thème de l'année l'objectif « Faire taire les armes : créer des conditions propices au développement de l'Afrique » et j'ai confirmé que l'ONU entendait continuer de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine pour parvenir aux fins ambitionnées dans cette initiative et à « l'Afrique que nous voulons », conformément à l'Agenda 2063.

11. En octobre 2019, la Vice-Secrétaire générale et l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ont dirigé une mission de solidarité conjointe de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité dans la Corne de l'Afrique. Plusieurs hautes responsables de l'ONU se sont jointes à elles, dont ma représentante spéciale auprès de l'Union africaine et la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ainsi que des hautes responsables de l'Union africaine, dont la Commissaire aux affaires politiques, la Commissaire aux affaires sociales, l'Envoyée spéciale pour la jeunesse, et l'Observatrice permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de leurs déplacements à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie et en Somalie, ces hautes responsables ont rencontré un éventail de dirigeantes et de réseaux de femmes, notamment des soldates de la paix, des entrepreneuses, des rescapées de la traite d'êtres humains et de la violence fondée sur le genre, des médiatrices, des actrices de la paix locales, des représentantes de jeunes, entre autres, afin de discuter avec elles de leurs priorités, de leurs besoins et de leurs demandes, et de se faire l'écho des grands messages qu'elles portent auprès des décideurs concernés. La mission a mis en évidence les succès remportés par les femmes en matière de paix, de sécurité et de développement et souligné de nouveau la nécessité de mettre pleinement en œuvre le programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité.

12. Au cours de la période considérée, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ont également effectué conjointement des visites de haut niveau sur le terrain en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud.

13. Les dix-septième et dix-huitième réunions de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité se sont tenues les 21 septembre 2019 et 11 février 2020, à New York et Addis-Abeba respectivement, entre les Commissaires à la paix et à la sécurité et aux affaires politiques de l'Union africaine et les Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, aux opérations de paix et à l'appui opérationnel de l'ONU ainsi que ma Représentante spéciale auprès de l'Union africaine. Dans les deux cas, les participants se sont félicités des progrès du renforcement du partenariat, relevant en particulier la coopération qui continue en matière de prévention des conflits, de médiation et de soutien aux opérations de paix. Les deux réunions ont porté sur le renforcement de cette collaboration et de l'harmonisation entre les deux démarches, notamment en République centrafricaine, en Libye, au Mali, au Soudan et dans la région du Sahel. On y a en outre souligné la nécessité d'une coordination et d'une coopération étroite entre les entités sur le terrain des deux organisations, ainsi que la participation significative des femmes aux processus de paix.

14. La treizième réunion consultative annuelle ONU-Union africaine sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits (entre homologues) s'est tenue à Addis-Abeba les 13 et 14 décembre 2019, avec la participation de plus de 70 officiers traitants de l'ONU, de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, qui ont discuté des situations de conflit sur le continent et des moyens de renforcer la synergie. Des réunions de type « tours d'horizon » se sont également tenues régulièrement, y compris des réunions virtuelles, avec une fréquence accrue après la survenue de la pandémie de COVID-19. Ces interactions ont contribué à renforcer la collaboration en permettant de mettre en commun les analyses et de coordonner les réponses.

15. L'ONU a apporté un large soutien à l'initiative Faire taire les armes en Afrique de l'Union africaine, conformément à la résolution 2457 (2019) du Conseil de sécurité, en contribuant aux objectifs visés dans le cadre des activités des équipes de pays des Nations Unies, des 7 missions de maintien de la paix et des 12 missions politiques spéciales et autres missions de bons offices entreprises sur le continent. Les opérations de paix des Nations Unies déployées sur le continent ont également apporté un appui politique, technique et logistique aux efforts de médiation de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, notamment en République centrafricaine, en Guinée-Bissau, au Mali, au Soudan et au Soudan du Sud.

16. Le dispositif que préside la Sous-secrétaire générale pour l'Afrique, mis en place par l'ONU dans l'objectif de faire taire les armes, a continué de coordonner et de mobiliser l'appui à cette initiative. Il consistait notamment en aides au renforcement des capacités de médiation, par l'intermédiaire du Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine et du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa), et à l'autonomisation politique et économique des femmes, dans le cadre du Réseau des femmes d'influence en Afrique. Sur le plan technique, une assistance a été fournie aux opérations de soutien de la paix et en matière de lutte antimines et de désarmement, démobilisation et réintégration. Dans le cadre d'un cours en ligne de l'organisation non gouvernementale Nonviolent Peaceforce, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a dispensé une formation sur la protection des civils sans recours aux armes à 40 jeunes cadres des ministères, des forces armées et de la société

civile au Kenya, au Nigéria, en Somalie et au Soudan. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) lui a emboité le pas en proposant le même cours à 46 personnes œuvrant à la consolidation de la paix au Darfour.

17. Les 5 et 6 mars 2020, la Commission de l'Union africaine et l'ONU, (y compris le BNUUA et la CEA) ainsi que leurs partenaires ont convoqué une réunion consultative d'experts sur la conception et l'élaboration de l'indice de la sécurité humaine en Afrique, qui figure parmi les objectifs de l'Agenda 2063. Du 20 au 22 mai 2020, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, en collaboration avec l'Union africaine, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix, le Département de la communication globale, la CEA et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a organisé en ligne l'édition 2020 du Cycle de conférences sur l'Afrique, consacrée au thème « Faire taire les armes en Afrique au temps de la COVID-19 : difficultés et possibilités », à laquelle ont participé plus de 300 représentants, notamment des États Membres et de la société civile. Leurs recommandations ont porté, notamment, sur la prise en compte des questions de consolidation de la paix et des conflits dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et sur une meilleure intégration des femmes et des jeunes à tous les efforts déployés à l'échelon national et régional dans ce cadre.

18. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions considérables à l'échelle mondiale. Tous les pays africains en ont subi les effets. En mai, l'ONU a publié une note de synthèse sur l'impact de la COVID-19 en Afrique, dans laquelle elle a exprimé son entière solidarité avec la population et les gouvernements africains et formulé des recommandations visant à protéger les acquis de la lutte contre la pandémie et à maximiser, à mesure que les pays se relèvent de la crise, les possibilités de contribuer à un avenir plus inclusif et plus viable. Le bureau de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, sous la présidence de l'Afrique du Sud, a agi avec rapidité et détermination en organisant des débats importants avec les principales parties prenantes, telles que les acteurs régionaux et le secteur privé. La Commission de l'Union africaine, par l'intermédiaire, notamment, des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, s'emploie sans relâche à accompagner les efforts des États membres, et à soutenir et mettre en œuvre des mesures de lutte contre la pandémie à l'échelle du continent comme suite à l'élaboration de la Stratégie commune africaine de lutte contre l'épidémie de COVID-19 et à la création du fonds africain pour la lutte contre la COVID-19. Le Président de l'Union africaine a également nommé quatre envoyés spéciaux pour aider à mobiliser la communauté internationale derrière l'action mise en œuvre par l'Afrique face à la COVID-19.

19. Les gouvernements ont rapidement adopté des mesures afin de réduire les taux d'infection, en redéployant, par exemple, les ressources disponibles pour renforcer le secteur de la santé et en diffusant des messages de santé publique. Les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies, ainsi que les coordonnateurs résidents, ont soutenu ces efforts au niveau national. L'ONU, par l'intermédiaire de son Bureau auprès de l'Union africaine, a fourni des conseils et une aide à la Commission de l'Union africaine pour l'élaboration de plans de sécurité destinés à accompagner la mise en œuvre de la Stratégie commune africaine de lutte contre l'épidémie ; elle a également contribué à la formulation de directives destinées aux pays fournissant des contingents et des forces de police à des opérations de soutien à la paix, afin d'assurer leur protection contre la transmission de COVID-19.

20. Comme suite à la résolution 2320 (2016) du Conseil de sécurité et au rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et

notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2016/780), il a été procédé, de novembre 2019 à février 2020, à une analyse de la coopération ONU-Union africaine, dans laquelle étaient examinées, notamment, la structure et la dotation en ressources du Bureau, afin de lui permettre de répondre à l'évolution des exigences du partenariat. Les conclusions et les recommandations de cette analyse ont été transmises au Conseil de sécurité.

III. Le partenariat opérationnel entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Paix et sécurité en Afrique : enjeux et possibilités

21. Bien que notables, les progrès accomplis dans le règlement des conflits en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud demeurent précaires. Les menaces contre la paix et la sécurité dans d'autres parties du continent sont de plus en plus complexes et fluctuantes. La situation est restée fragile en Somalie, la dynamique politique étant encore compliquée par la destitution du Premier Ministre et le manque de clarté sur le plan électoral ; en Libye, au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, elle s'est considérablement dégradée depuis mon dernier rapport. Je suis également de près les événements concernant le grand barrage éthiopien de la Renaissance, notamment les progrès accomplis grâce aux négociations facilitées par le Président de l'Union africaine. La survenue de la pandémie de COVID-19 a rendu les interventions de médiation active et de bons offices plus difficiles en raison des restrictions imposées aux déplacements.

22. Pour l'essentiel, les profonds problèmes structurels qui menacent l'objectif d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique restent largement inchangés depuis mon précédent rapport. Bien souvent, le manque de cohésion nationale, les tensions ethniques et la mauvaise gouvernance sont les facteurs déclenchants des conflits ou ceux qui en expliquent la perpétuation, avec ce que cela implique pour la prestation des services publics de base, les institutions judiciaires, l'état de droit, les droits de l'homme, la protection des civils, la gestion équitable des ressources naturelles, la lutte contre la corruption et la cohérence et l'efficacité de l'autorité de l'État. Les facteurs de conflit comprennent également la pauvreté et les inégalités, le manque de débouchés économiques, en particulier chez les jeunes, les disparités entre les sexes et la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes naturelles, souvent causes d'insécurité alimentaire et de disparition des moyens de subsistance, ainsi qu'une mauvaise gestion des catastrophes naturelles et l'incapacité de lutter contre les effets néfastes des changements climatiques. L'exclusion et la discrimination politiques et socioéconomiques, notamment les injustices historiques, restent également des sources de griefs et de conflits. Ces problèmes sont parfois aggravés par des ingérences extérieures incessantes et des conflits par procuration, ou par l'extrémisme violent et le terrorisme, ainsi que par la criminalité organisée. Nombre d'entre eux ne sont pas propres à l'Afrique et nécessitent donc une démarche globale, coordonnée et concertée associant les parties prenantes à l'échelon international, régional et national.

23. La situation en Libye s'est considérablement dégradée depuis mon précédent rapport, les forces du Gouvernement d'entente nationale combattant l'Armée nationale libyenne. La violence qui en résulte a engendré des pertes civiles. Les attaques contre des infrastructures civiles, notamment des hôpitaux et des établissements médicaux, ont augmenté de façon alarmante et la situation humanitaire s'est aggravée, ce qui augmente les déplacements de population et ne fait qu'empirer le sort des réfugiés, des personnes déplacées, des enfants et des migrants. Au milieu

de cette violence, plusieurs fosses communes ont été découvertes début juin ; elles se situaient pour la plupart à Tarhouna ou à proximité. J'ai fait part de ma profonde indignation et demandé qu'une enquête approfondie et transparente soit menée et que les auteurs soient traduits en justice.

24. Au Sahel, les conflits intercommunautaires et les activités des groupes terroristes et autres groupes armés – qui influent souvent les uns sur les autres – se sont poursuivis. Les violations attribuées aux forces de sécurité, aux milices et aux groupes armés se sont également multipliées, dans une relative impunité. Dans ce contexte, l'Union africaine a décidé, le 10 février, de déployer 3 000 soldats en renfort pour améliorer la sécurité dans la région du Sahel. Il est absolument nécessaire de veiller à ce que ce nouveau déploiement vienne en complément de l'action menée par les contingents actuels de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et de la Force multinationale mixte, moyennant une solide coordination, notamment sur le plan du commandement et du contrôle. Au Mali, après des semaines de manifestations, un coup d'État militaire a conduit à la démission, le 18 août, du Président Ibrahim Boubacar Keita, La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a pris la tête des efforts de médiation afin d'assurer un retour rapide à l'ordre constitutionnel. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) reste en contact étroit avec la CEDEAO, l'Union africaine et les parties prenantes au Mali afin de désamorcer la situation et de protéger le mandat de la Mission.

25. La Corne de l'Afrique a connu, pour sa part, une évolution encourageante avec, au Soudan, un début de transition politique à l'initiative des civils, au Soudan du Sud, la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, la poursuite du rapprochement entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et les progrès récents de la Somalie, qui vient notamment d'atteindre le « point de décision » s'agissant de l'allègement de sa dette (Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée du FMI et de la Banque mondiale) et de promulguer sa loi électorale. Ces progrès doivent être soutenus et renforcés. En revanche, les relations restent tendues entre le Gouvernement fédéral somalien et certains États membres de la fédération. D'autre part, les relations entre le Kenya et la Somalie et la violence qui sévit dans certaines régions d'Éthiopie continuent d'être une source de préoccupation. La sous-région a également dû faire face à des problèmes supplémentaires comme les inondations causées par les fortes pluies saisonnières et l'infestation de criquets pèlerins.

26. Dans la région d'Afrique centrale, la situation est restée globalement inchangée sur le plan politique et de la paix et de la sécurité. En dépit de quelques tensions au sein de la coalition au pouvoir, la situation politique est demeurée relativement stable en République démocratique du Congo, alors que la violence provoquée par les groupes armés a augmenté dans certaines zones de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Le Cameroun a enregistré une montée de violence dans le nord-ouest et le sud-ouest. Au Burundi, les élections générales de 2020 et la transition politique se sont déroulées de façon largement pacifique, même si des violations des droits de l'homme ont continué d'être signalées. En République centrafricaine, quelques groupes armés ont poursuivi les combats, en contravention avec l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Dans la sous-région d'Afrique australe, le Lesotho a créé en février 2020 l'Autorité nationale chargée des réformes, qui a pour mandat d'assurer la gestion, la coordination et la direction des réformes multisectorielles recommandées par la Communauté de développement de l'Afrique australe dans le cadre des efforts déployés pour instaurer une paix et une stabilité durables dans le royaume. Cependant, le Mozambique se trouve face à une insurrection croissante dans le nord, qui pourrait avoir des répercussions sur ses voisins.

Partenariat en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix

27. L'ONU travaille en étroite collaboration avec l'Union africaine, les communautés économiques et mécanismes régionaux ainsi qu'avec d'autres partenaires dans le cadre des activités de prévention des conflits et de rétablissement de la paix et s'efforce de veiller à la bonne coordination et à la synergie de ces activités.

28. Concernant la situation en Libye, le Président de la Commission de l'Union africaine et moi-même avons pris part, et avons apporté notre soutien, à la Conférence de Berlin, organisée par la Chancelière allemande Angela Merkel. Les participants y ont appelé à la fin de l'ingérence extérieure et à un cessez-le-feu immédiat, et des mesures y ont été définies en vue de faire progresser le dialogue politique. Par la suite, ma représentante spéciale par intérim en Libye a continué à jouer le rôle de facilitatrice dans les négociations menées dans le cadre de la commission militaire mixte 5+5 en vue de mettre la dernière main à un accord de cessez-le-feu. Dans cet effort, l'Union africaine a coprésidé le groupe de travail sur la sécurité du comité international de suivi de la situation en Libye. L'ONU, par l'intermédiaire de son Bureau auprès de l'Union africaine, s'emploie également, avec sa collaboration, à prêter main-forte à la Commission de l'Union africaine dans le rôle de surveillance qu'elle pourrait être amenée à jouer sur les plans politique et militaire en Libye. Elle est en train d'élaborer à cet égard un document de réflexion qui déclinera les différents scénarios possibles de la contribution de l'Union africaine à la mise en œuvre d'un accord de cessez-le-feu.

29. En juin 2020, le Conseil de sécurité a décidé, par la résolution 2524 (2020), de créer la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Cette nouvelle mission politique complétera le travail accompli par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur le terrain et travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement de transition et le peuple soudanais pour soutenir la transition, notamment dans l'effort engagé pour faire progresser l'égalité des sexes et les droits des femmes. L'Union africaine et l'ONU collaborent étroitement à la planification de la MINUATS, qui progresse. Dans sa résolution 2525 (2020), le Conseil a prorogé de deux mois, jusqu'au 31 décembre 2020, le mandat de la MINUAD. La MINUATS et la MINUAD collaboreront étroitement, en se concentrant notamment sur le processus de paix de Djouba, la consolidation de la paix et la protection des civils, en particulier au Darfour. Elles épauleront également le Gouvernement dans la transition démocratique du pays et recentreront leur activité au Darfour du maintien de la paix à la consolidation de la paix afin de consolider les acquis et de réduire au maximum le risque de reprise du conflit.

30. En Guinée-Bissau, l'ONU, par l'intermédiaire de son Bureau intégré pour la consolidation de la paix (BINUGBIS), a poursuivi sa collaboration avec l'Union africaine, dans le cadre, essentiellement, du Groupe des cinq pour la Guinée-Bissau, composé de l'Union africaine, de la CEDEAO, de la Communauté des pays de langue portugaise, de l'Union européenne et de l'ONU. Le Groupe s'est attaché à maintenir des positions communes et à parler d'une seule voix pour apaiser les tensions qui ont accompagné les deux tours de l'élection présidentielle, en novembre et décembre 2019.

31. Dans la région d'Afrique centrale, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine se sont rendus de concert en République centrafricaine afin d'apporter leur appui à la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation conclu en février 2018. Mes Représentants spéciaux pour la République centrafricaine et pour l'Afrique centrale,

en collaboration avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ont également continué à apporter leur concours à la mise en œuvre de l'Accord, dont le succès est essentiel au maintien de la paix et de la stabilité, en particulier dans la perspective des prochaines élections, prévues en décembre 2020. À cet égard, des progrès ont pu être accomplis grâce à la coopération de l'Union africaine, de l'ONU et de l'Union européenne autour de la mise en œuvre de l'analyse genrée de la paix, menée conjointement afin de soutenir une démarche politique globale en faveur d'une évolution vers la paix, notamment par des élections ouvertes à tous.

32. Du 19 au 21 janvier 2020, mon représentant spécial pour l'Afrique centrale s'est rendu avec le Secrétaire général de la CEEAC au Cameroun, où ils ont eu des échanges avec les acteurs politiques et non étatiques du pays afin de trouver une solution pacifique au conflit. Certains groupes armés du pays ont répondu positivement à l'appel que j'ai lancé le 23 mars 2020 en faveur d'un cessez-le-feu mondial, dans le but de permettre une concentration des efforts sur la lutte contre la pandémie de COVID-19. Au Burundi, avant les élections du 20 mai, la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, mon représentant spécial pour l'Afrique centrale, ma représentante spéciale auprès de l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Burundi ont rencontré, en étroite coordination, différents acteurs nationaux et régionaux, notamment du Gouvernement et de l'opposition politique et des acteurs non étatiques tels que les chefs religieux, et ont plaidé pour le dialogue, la retenue et le déroulement pacifique des élections.

33. Dans la région des Grands Lacs, mon envoyé spécial a convoqué le 2 avril la septième réunion des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui s'est déroulée par visioconférence. Les garants (l'ONU, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe) ont encouragé les pays signataires à opter pour la coopération et à coordonner leurs efforts dans la lutte contre la pandémie, compte tenu de la dynamique positive à l'œuvre sur le plan de la paix et de la sécurité. Le Bureau de mon envoyé spécial a également organisé, avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, un atelier régional sur le thème de la participation, de la représentation et de la protection des femmes dans les processus électoraux de la région des Grands Lacs. Tenu à Addis-Abeba les 12 et 13 novembre 2019, il visait à promouvoir l'inclusivité dans le cadre des processus électoraux et la protection des femmes dans le contexte de la stabilisation et de la consolidation de la paix après les conflits.

34. La coopération en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent s'est également développée, à la faveur des missions d'évaluation conjointes et de l'effort déployé de concert pour harmoniser et appliquer les cadres juridiques internationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a travaillé en étroite collaboration avec les organisations sous-régionales et le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme pour permettre l'élaboration de stratégies régionales de lutte contre le terrorisme, et il s'est attelé à la formulation de mesures innovantes de nature à aider les États Membres à progresser dans la mise en œuvre de ces stratégies. Il a également donné la priorité aux programmes de renforcement des capacités dans la région.

35. Au Mozambique, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de l'ONU et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont travaillé avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Centre africain d'étude et de recherche sur

le terrorisme pour aider le Gouvernement à concevoir et mettre en œuvre des mesures robustes et globales pour dégrader les capacités des groupes armés.

36. L'ONU et l'Union africaine ont renforcé leur collaboration à l'appui de la médiation et commencé à axer un plus grand nombre de leurs initiatives conjointes sur le programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité, et le programme jeunes pour la paix et la sécurité. L'Union africaine a pris des mesures pour continuer d'institutionnaliser l'appui à la médiation au sein de la Commission, notamment en renforçant son Groupe de l'appui à la médiation et FemWise-Africa. Le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, en collaboration avec le Bureau de la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, a invité le Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine à New York du 30 septembre au 3 octobre 2019 pour mener des consultations avec diverses entités. Après quoi, l'engagement a été pris de procéder plus globalement en matière d'appui à la médiation en renforçant les capacités sur le plan technique et sur celui de la gestion des connaissances, et d'accroître les efforts de prévention des conflits et d'intervention face aux crises. Le Département a également apporté son concours aux ateliers de validation portant sur les instructions permanentes de l'Union africaine et le manuel sur la médiation, en établissant les règles et les valeurs de ses missions de médiation. Actuellement, l'appui apporté se concentre sur l'achèvement de l'élaboration du plan stratégique du Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine. Le Département, en collaboration avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), a en outre apporté son concours à l'organisation de la conférence ministérielle de l'Union africaine consacrée à l'accès aux ressources naturelles et aux conflits entre communautés, qui s'est tenue à Bamako le 29 novembre 2019.

37. Le renforcement de la participation des femmes aux efforts de médiation et de prévention des conflits a continué de bénéficier d'un soutien, notamment de la part de FemWise-Africa, sous la forme de l'élaboration de documents d'orientation, de stratégies de communication et d'activités de formation et de renforcement des capacités, ainsi que d'un appui aux activités sur le terrain. ONU-Femmes a contribué à l'appui logistique apporté à FemWise-Africa au niveau des pays, y compris le déploiement de membres de FemWise-Africa en Éthiopie, au Soudan et au Soudan du Sud.

38. ONU-Femmes a également continué à apporter son concours au Bureau de l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité en déployant des spécialistes des questions de genre chargé(e)s d'assurer la coordination du Réseau des femmes d'influence en Afrique. En partenariat avec l'Union africaine et avec le soutien de l'Allemagne, ONU-Femmes a soutenu la création de 25 sections nationales du Réseau à travers l'Afrique, dans le cadre de la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. L'ONU et la Commission de l'Union africaine ont également aidé le Réseau à organiser son premier dialogue intergénérationnel à Nairobi en août 2019. Elles ont également continué de tenir régulièrement des réunions sur la prévention des conflits ainsi que des réunions conjointes d'analyse prospective, auxquelles participent à la fois les commissions économiques régionales et les organismes des Nations Unies concernés.

Partenariat dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix

39. L'ONU a continué à travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine pour renforcer la synergie et l'interopérabilité dans la planification

des opérations de soutien à la paix en échangeant connaissances et savoir-faire, notamment dans le cadre du programme d'échange de connaissances et de compétences et du programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau. L'ONU a également fourni des conseils et un appui techniques aux opérations de soutien à la paix sous mandat de l'Union africaine. En janvier 2020, les deux organisations ont signé un mémorandum d'accord en vue d'institutionnaliser le programme d'échange de personnel.

40. En Somalie, le soutien apporté à la Mission de l'Union africaine (AMISOM) portait sur les axes suivants : une concertation visant à assurer une interprétation commune des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur l'AMISOM et leur mise en œuvre ; une participation aux visites d'évaluation trimestrielles de l'Union africaine en Somalie ; un soutien à l'élaboration et à l'examen des politiques et directives opérationnelles pertinentes, y compris l'harmonisation des instructions permanentes destinées à la Commission d'enquête de l'AMISOM et l'élaboration d'un état des besoins par unité qui servira de base à un examen du matériel appartenant aux contingents des unités militaires de l'AMISOM après la reconfiguration de la force dans le courant de l'année 2020. Un appui a également été apporté à la Conférence logistique de l'AMISOM qui s'est tenue à Mogadiscio en septembre 2019 pour délibérer et pour rédiger une stratégie logistique de mise en œuvre synchronisée, alignée sur le Concept général d'opérations de la mission pour 2018-2021 et le Plan de transition pour la Somalie, ainsi qu'il est prévu dans la résolution 2472 (2019) du Conseil de sécurité.

41. En République centrafricaine, l'ONU a apporté son concours à la création de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en République centrafricaine dans le cadre des efforts de mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Il s'agissait notamment d'appuyer deux missions d'évaluation de l'Union africaine afin de nouer le dialogue avec les parties prenantes concernées, notamment le Gouvernement hôte, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Bureau de l'Union africaine en République centrafricaine. Ces collaborations ont débouché sur la signature d'un mémorandum d'accord qui prévoit l'apport par la MINUSCA, moyennant remboursement, d'un appui logistique essentiel à la Mission d'observation.

42. En République démocratique du Congo, un appui a été fourni sur les plans technique, logistique et de la sécurité aux Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et à la Commission de l'Union africaine dans le cadre de la mission de soutien de l'Union africaine à la lutte contre l'épidémie d'Ebola dans le pays. Les missions d'évaluation conjointes ont permis de déterminer les besoins opérationnels et logistiques de la mission, le concept général d'opérations, le concept d'appui et le plan de sécurité permettant de faire face à l'épidémie d'Ebola de manière plus efficace.

43. Dans le bassin du lac Tchad, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué de fournir, par l'intermédiaire de la Commission de l'Union africaine, des conseils et un appui techniques à la Force multinationale mixte dans le cadre de la lutte contre Boko Haram. L'aide apportée a consisté notamment en l'élaboration d'instructions permanentes destinées aux services concernés aux fins d'une utilisation efficace des trois services fournis par l'Union africaine : les systèmes réglementaires de communication et d'information ; le renseignement, la surveillance et la reconnaissance ; la mobilité aérienne. De même, l'ONU a collaboré avec l'Union africaine pour assurer la mise en œuvre des stratégies des deux organisations face à la menace que fait peser l'Armée de résistance du Seigneur en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Au Sahel, les visites

d'évaluation opérationnelle conjointe ONU-Union africaine dans la zone de responsabilité opérationnelle de la Force conjointe du G5 Sahel ont permis de repérer les difficultés opérationnelles et d'améliorer l'efficacité. La planification conjointe se poursuit entre l'ONU et l'Union africaine en vue du déploiement de 3 000 soldats supplémentaires en renfort de la Force conjointe.

44. L'ONU a continué de prêter main-forte à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux pour le renforcement de la Force africaine prépositionnée dans le cadre du plan de travail stratégique de Maputo (2016-2020) et de la Feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. La collaboration restera axée sur le plan de travail stratégique et la mise au point d'un nouveau plan pour les activités futures de la Force africaine prépositionnée. L'ONU a également fourni des dispositifs d'appui comprenant : la poursuite du développement de la Base logistique continentale et des dépôts logistiques régionaux ; le centre continental de contrôle des mouvements et les centres de contrôle des mouvements régionaux ; les renforts de personnel civil destinés à la Force africaine en attente, accompagnés d'une liste de personnel qualifié et sélectionné disponible pour des déploiements à bref délai de la Force africaine prépositionnée ; la mise en œuvre du Fonds pour la paix de l'Union africaine. En outre, l'ONU a invité les responsables de la planification des opérations logistiques de l'Union africaine à participer à l'atelier virtuel inaugural sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; elle a accueilli deux autres personnes à la conférence annuelle sur le matériel appartenant aux contingents, en janvier 2020 ; et elle a apporté son concours aux négociations sur la lettre d'attribution relative aux moyens aériens devant être apportés à l'AMISOM par deux pays fournisseurs de contingents de l'Union africaine.

45. Le Département de l'appui opérationnel et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ont continué de réfléchir aux moyens de permettre à l'Union africaine d'accéder aux services et au matériel des Nations Unies, y compris les stocks pour déploiement stratégique, sur la base du principe de l'utilisateur-payeur. Ce dispositif d'appui reposera sur le concept de modèle d'appui selon lequel le Département et le Bureau jouent un rôle de facilitateurs stratégiques et opérationnels en étant à la fois partenaires et prestataires de services de l'Union africaine dans le but de renforcer la planification, le déploiement, la gestion et la transition conjoints des opérations de paix de l'Union africaine.

Partenariat en matière de consolidation de la paix et de promotion de l'état de droit

46. L'ONU a continué d'apporter son concours aux efforts de consolidation de la paix dans tout le continent africain. La Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont également poursuivi leur collaboration avec l'Union africaine et au niveau des pays, conformément au Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et au mémorandum d'accord signé en 2018. Les 11 et 12 novembre 2019, le Conseil de paix et de sécurité a tenu sa réunion annuelle avec la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à Addis-Abeba. Les participants y ont examiné notamment les tendances nationales et régionales en matière de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et entendu un exposé de la Commission de consolidation de la paix sur la mission effectuée du 3 au 9 novembre dans la région du fleuve Mano, avec des visites en Côte d'Ivoire, au Liberia et en Sierra Leone. Les possibilités de concertation systématique visant à permettre une plus grande complémentarité des efforts ont également été évoquées.

47. L'ONU a continué d'œuvrer à l'application du cadre d'orientation de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité. Après la création du tout premier comité directeur de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité, en septembre 2019, et l'élaboration du plan stratégique et du programme triennaux sur la réforme du secteur de la sécurité et la direction politique de l'Union africaine, la réforme de ce secteur est devenue une priorité. Le dixième séminaire-retraite de haut niveau organisé les 29 et 30 octobre 2019 à Djibouti par l'Union africaine sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, sur le thème « Réforme du secteur de la sécurité et gouvernance en Afrique : évolution des principes et pratiques à partir des interventions de prévention, de rétablissement et de consolidation de la paix », a réuni le Président de la Commission de l'Union africaine, les commissaires à la paix et à la sécurité et aux affaires politiques, des hauts-représentants du Président de la Commission de l'Union africaine, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et un certain nombre de mes représentants spéciaux, ainsi que des membres d'organisations de la société civile et de groupes de réflexion. Les participants sont convenus de la nécessité de renforcer les capacités de la direction de l'Union africaine afin qu'elle soit mieux à même d'intégrer la gestion de la réforme du secteur de la sécurité dans les efforts de médiation, et de consolider le rôle politique de la Commission comme facilitatrice de ces processus, conformément à la déclaration faite à la presse à l'occasion de la 874e réunion du Conseil de paix et de sécurité.

48. L'ONU, par l'intermédiaire du Département des opérations de paix, appuie l'Union africaine conjointement avec la Banque mondiale dans la mise en œuvre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) en Afrique pour la période 2020-2022. Elle poursuit à cet égard le processus de renforcement des capacités de DDR, engagé en 2013. L'une des principales priorités est d'inscrire plus fermement les activités de DDR dans le cadre de la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine, où cette dernière s'est engagée à faire taire les armes d'ici à 2020, et de la résolution 2457 (2019) du Conseil de sécurité. Le Conseil de paix et de sécurité a augmenté le nombre de réunions consacrées au thème des mouvements d'armes illicites, notamment dans le cadre de l'initiative « Faire taire les armes en Afrique ».

49. Les États Membres se sont attachés à élaborer et mettre en œuvre des processus évolutifs et adaptés au contexte, notamment en Somalie et dans les pays du bassin du lac Tchad. En outre, l'examen en cours des normes internationales de DDR et l'élaboration récente de la note d'orientation opérationnelle de l'Union africaine sur le DDR constituent d'importants cadres de définition de normes.

50. Le concours apporté à la Commission de l'Union africaine a continué de porter sur les problèmes posés par la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, des mines terrestres et des engins explosifs improvisés. Il s'agissait notamment de contribuer à l'élaboration de la stratégie de lutte antimines de l'Union africaine pour 2020-2023, essentielle pour l'harmonisation des politiques et des normes en la matière entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les États Membres. L'ONU, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et du Service de la lutte antimines de l'ONU, et l'Union africaine ont procédé à une évaluation conjointe de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel au Zimbabwe. Le Bureau, en sa qualité de membre du groupe de travail technique de l'Union africaine sur la lutte contre les engins explosifs improvisés, et le Service de la lutte antimines fournissent un savoir-faire technique à la Commission de l'Union africaine pour l'élaboration d'une politique relative à ces engins. Dans le cadre de l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique, l'ONU, par l'intermédiaire du BNUUA, apporte son concours au déploiement de la politique mise sur pied par l'Union africaine en matière de gestion des armes récupérées dans les opérations de soutien de la paix.

Elle travaille en outre avec la Commission de l'Union africaine et sept pays africains à la mise en œuvre du Mois de l'amnistie en Afrique que l'Union africaine a institué en septembre pour la remise et la collecte des armes détenues illégalement.

IV. L'appui aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine

51. Depuis mon précédent rapport, l'Union africaine a accompli des progrès notables dans la mise en service du Fonds pour la paix en ayant réussi à mobiliser 167,9 millions de dollars fin juin 2020, soit le montant le plus élevé obtenu au titre des contributions depuis la création du Fonds en 1993. Le Conseil d'administration du Fonds a tenu sa quatrième réunion en janvier 2020. Celle-ci a été précédée du premier séminaire-retraite du Fonds pour la paix, du Comité exécutif de gestion et du Conseil de paix et de sécurité, durant lequel les participants au séminaire ont examiné les priorités stratégiques pour le financement à moyen terme. Ma Représentante spéciale auprès de l'Union africaine a participé en tant que membre de droit au séminaire et aux réunions du Conseil d'administration qui, en juillet 2020, s'était réuni sept fois.

52. La structure du secrétariat du Fonds pour la paix a été présentée en vue de son adoption au Sommet de l'Union africaine de février 2020, dans le cadre de la nouvelle structure départementale de la Commission. Le recrutement du personnel du secrétariat devrait s'achever au cours du second semestre de 2020. Les détails relatifs aux postes proposés au sein du Groupe indépendant d'évaluation ont été publiés dans les cinq sous-régions du continent ; le Conseil d'administration supervisera le recrutement de ses membres, qui devrait commencer dans le courant de l'année 2020.

53. L'ONU, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, travaille avec la Commission de l'Union africaine à l'élaboration d'une proposition de projet commun pour la mise en œuvre du cadre réglementaire de l'Union africaine en matière de droits de l'homme, de droit international humanitaire et de déontologie, devant servir dans les opérations de soutien de la paix. Ce cadre réglementaire vise à permettre une protection accrue des civils dans le contexte des missions d'imposition de la paix menées dans des situations complexes. En août 2019, l'Union européenne a affecté 10 millions d'euros à l'aide à la mise en place du cadre réglementaire. Dans le cadre du processus de renforcement de la déontologie et de la discipline, un appui a été apporté pour la gestion des affaires et la mise en place d'un système de suivi des fautes professionnelles et d'une base de données, dans le but de cerner et d'examiner les éléments clefs de la gestion des affaires dans les opérations africaines de soutien de la paix. En outre, le Département des opérations de paix, le Bureau de ma Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont dispensé en septembre 2019 au personnel des opérations africaines de soutien à la paix une formation sur la protection des enfants dans les contextes de maintien de la paix.

V. Les partenariats avec d'autres organisations et mécanismes régionaux

Communautés économiques régionales et mécanismes régionaux

54. Les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux jouent un rôle important dans le règlement des problèmes de paix et de sécurité que connaît

l’Afrique et, plus largement, aux fins de la réalisation des objectifs du partenariat entre l’Union africaine et l’ONU. À cet égard, mes représentants et envoyés spéciaux travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues de ces communautés et mécanismes régionaux pour œuvrer, notamment, au règlement des conflits en République centrafricaine, au Sahel, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. L’ONU et l’Union africaine ont tiré avantage de la participation régulière des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux aux réunions de travail, notamment à la réunion consultative ONU-Union africaine (entre homologues) sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits ainsi qu’aux réunions de groupements sur la prévention des conflits.

55. L’ONU, par l’intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine, a entrepris des visites de travail conjointes avec la Commission de l’Union africaine au siège de la Communauté d’Afrique de l’Est et de la Communauté de développement de l’Afrique australe. Au-delà d’une meilleure compréhension du lien entre la paix, la sécurité, les droits de l’homme et le développement, ces interactions ont contribué à une meilleure prise de conscience de ce qui représente des occasions uniques de coordination et de collaboration renforcées. Ces visites ont également contribué à élargir l’éventail de réseaux au niveau des communautés économiques régionales, notamment des réseaux de femmes et de jeunes, éléments essentiels à la réalisation des objectifs du partenariat stratégique entre les deux organisations. En outre, le Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale a continué de fournir une aide technique précieuse à la Communauté économique des États de l’Afrique centrale, notamment dans le cadre du processus de réforme institutionnelle en cours et pour la mise en place de la nouvelle Commission de la Communauté.

VI. Les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine

56. Le Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine a poursuivi ses échanges réguliers avec le Conseil de paix et de sécurité, les membres du Comité des représentants permanents, la Commission de l’Union africaine, notamment le Bureau du Président et les commissaires, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les représentants des partenaires basés à Addis-Abeba. D’août 2019 à juillet 2020, le Bureau et d’autres entités des Nations Unies ont effectué 30 exposés thématiques ou consacrés à un pays à l’intention du Conseil de paix et de sécurité. Le Bureau a également participé activement au Groupe des amis du partenariat Union africaine-ONU à Addis-Abeba, qui est actuellement coprésidé par la Norvège et le Rwanda, ainsi qu’à des manifestations organisées par des groupes de réflexion et des organisations de la société civile. Dans ces interactions, le Bureau s’est attaché à promouvoir une communauté de vues sur les questions de paix et de sécurité sur le continent, ainsi qu’une approche commune, grâce à une coordination politique et opérationnelle plus forte.

57. Du 6 au 9 mars 2020, ma Représentante spéciale auprès de l’Union africaine a effectué une mission de bons offices au Malawi. Au cours de sa visite et tout au long du processus électoral au Malawi, elle s’est concertée avec les acteurs politiques du Gouvernement et de l’opposition, le groupe de personnalités éminentes, les dirigeants de la société civile ainsi que le corps diplomatique pour désamorcer les tensions croissantes et permettre la tenue d’élections pacifiques. Elle m’a également représenté à la réunion du Groupe de contact de l’Union africaine sur la Libye, convoquée le 19 mai par le Président sud-africain, Matamela Cyril Ramaphosa, Président en exercice de l’Union africaine, et le Président congolais, Denis Sassou Nguesso, qui préside le comité de haut niveau de l’Union africaine sur la Libye. Les participants se

sont félicités que je reste déterminé à soutenir l'action de l'Union africaine en Libye et ont demandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures pour veiller au strict respect de l'embargo sur les armes.

58. En février 2020, en marge de la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, le Bureau et la Commission de l'Union africaine ont lancé la publication conjointe *She Stands for Peace. 20 Years, 20 Journeys*, qui relate l'expérience de 20 femmes et organisations de femmes africaines qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la paix et à la sécurité sur le continent. Cette publication, qui commémore le vingtième anniversaire de l'adoption historique de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, offre aux femmes un cadre où présenter leurs parcours, faire entendre leur voix et montrer ainsi à quel point il est nécessaire de mettre intégralement en œuvre le programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité. J'ai assisté, aux côtés du Premier Ministre norvégien et du Vice-Président de la Commission, à la cérémonie de lancement, où j'ai présenté l'ouvrage. Ce lancement est à l'initiative conjointe de ma Représentante spéciale auprès de l'Union africaine, des commissaires aux affaires politiques et à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et de l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité. Elle s'inscrit dans un effort plus large visant à faire en sorte que les femmes, et en particulier les jeunes femmes, soient parties prenantes du processus de renforcement du partenariat entre les deux organisations.

59. Au nombre des activités entreprises pour mettre en œuvre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, une étude a été menée en 2019 par la Commission de l'Union africaine, à l'échelle du continent, sur le rôle et la contribution des jeunes à la paix et à la sécurité, avec le soutien du Bureau. Le rapport auquel elle a donné lieu a été présenté en novembre 2019, avec un projet de cadre continental sur les jeunes, la paix et la sécurité, au Conseil de paix et de sécurité à l'occasion de sa deuxième session publique sur cette question ; les cinq jeunes ambassadeurs régionaux pour la paix, dont le Conseil avait demandé à la Commission de procéder à la nomination, ont également été présentés à cette occasion. En juin 2020, le Conseil de paix et de sécurité a approuvé le rapport, adopté le cadre sur les jeunes, la paix et la sécurité ainsi qu'un plan décennal de mise en œuvre, et préconisé de nouveau un renforcement de la collaboration entre l'Union africaine et l'ONU sur les questions concernant la jeunesse. Le Bureau continue de collaborer avec le programme « Jeunes pour la paix en Afrique », l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour la jeunesse et d'autres partenaires à la mise au point d'initiatives visant en particulier à apporter, comme l'explique le rapport, une réponse aux besoins et aux problèmes des jeunes artisans de la paix africains.

60. Les procédures de recrutement sur les listes de la Force africaine en attente et de la Commission de l'Union africaine ont connu une évolution notable au cours de la période considérée. Le Bureau a apporté son concours à la révision du manuel relatif au recrutement, procédé à la rédaction de définitions d'emploi types et planifié une formation sur les entretiens axés sur les compétences avec la Commission et les sous-régions. De même, l'assistance prêtée pour l'élaboration des lignes directrices et des instructions permanentes qui serviront pour l'établissement de listes de recrutement de policiers, dans le cadre de la composante Police de la Force africaine prépositionnée, a bien progressé.

61. Le Bureau a continué d'aider l'Union africaine à appliquer efficacement les règles concernant la police dans les opérations de soutien de la paix en cours. Il a apporté son concours à la révision et à la dernière mise au point des instructions permanentes, des politiques et des lignes directrices sous les auspices du Groupe de l'appui stratégique à la police de l'Union africaine. Dans le prolongement de mon précédent rapport, un programme de formation préalable au déploiement destiné à la

police, dans le contexte spécifique des opérations de soutien à la paix en Afrique et de la Force africaine prépositionnée, a été adopté par la Commission de l'Union africaine et mené à bien. Après quoi, des formateurs de police des communautés économiques régionales/mécanismes régionaux et de certains États Membres africains ont bénéficié de deux programmes de formation. Cet appui permettra de poursuivre le processus de normalisation engagé dans l'ensemble des communautés et des mécanismes ainsi que des pays qui fournissent du personnel de police. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, un appui a été apporté également pour la mise au point des programmes d'apprentissage en ligne sur le rôle de la police dans les opérations de soutien de la paix. L'ONU, par l'intermédiaire du Bureau, a continué à aider la composante de police de l'Union africaine à évaluer les unités de police constituées et les policiers hors unités constituées en vue de leur déploiement dans les rangs de l'AMISOM.

62. En dehors des lendemains de conflits, où l'appui apporté par l'ONU en matière de gestion de la réforme du secteur de la sécurité est plus important, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué à assister l'Union africaine dans l'action engagée dans des contextes de consolidation de la paix, comme à Madagascar, où les discussions sont toujours en cours avec d'autres partenaires (l'Union africaine, l'Union européenne, l'équipe de pays des Nations Unies et le Fonds pour la consolidation de la paix), afin d'assurer un engagement politique plus important dans ce domaine. À cet égard, il sera essentiel de transposer et de mettre en œuvre dans chacun des États membres de l'Union africaine les sept notes d'orientation opérationnelle sur la réforme du secteur de la sécurité.

63. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a fourni un appui technique important à l'Union africaine pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de formations dans un certain nombre de domaines, sur la base des lacunes recensées, en particulier dans les domaines suivants : protection de l'enfance ; formations préparatoires destinées aux civils sur les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine ; cadres réglementaires et d'application du principe de responsabilité mis en place par l'Union africaine ; protection des civils ; contrôle de l'exécution des opérations de soutien à la paix ; médiation ; pré-déploiement de la police et de l'armée ; questions de genre et droits de la personne ; santé mentale et soutien psychosocial dans les opérations de soutien à la paix. Le public cible de ces programmes de développement des capacités était constitué de civils, de militaires et de policiers préparant un déploiement ou déjà déployés dans le cadre d'opérations de soutien à la paix mandatées et autorisées par l'Union africaine. Plus de 750 ressortissants de pays d'Afrique fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont bénéficié de programmes de formation des formateurs proposés grâce au Bureau, et il est prévu de transmettre les connaissances et les compétences ainsi acquises aux différentes composantes de leurs forces régionales prépositionnées. Le Bureau a également joué un rôle de premier plan à l'appui de la planification et de la conduite des exercices d'entraînement sur le terrain organisés par l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour le continent et la région dans les domaines de la planification opérationnelle et logistique. En outre, le Bureau œuvre activement avec l'Union africaine à la révision des politiques qu'elle a mises en place à l'intention de son personnel civil en matière de formation, d'apprentissage et de développement des capacités pour les opérations de soutien de la paix ; il contribue également à l'élaboration de systèmes de gestion de l'apprentissage pour les programmes de formation en ligne de l'Union africaine.

64. Le Bureau a dispensé, à la demande de l'Union africaine, des conseils techniques et un soutien direct aux fins de l'élaboration, à l'intention des services de sûreté et de sécurité, d'un projet de politique générale et d'instructions permanentes destiné à renforcer la sécurité du personnel civil et des opérations, ainsi que de la

mise en place d'un système de sûreté et de sécurité dans les opérations de soutien de la paix et les autres bureaux hors siège.

65. Afin de mieux donner à voir ce que représente le partenariat ONU-Union africaine en matière de paix et de sécurité, le Bureau a travaillé avec l'Union africaine à la promotion des activités communes et à l'amélioration de l'information proposée sur les médias sociaux et d'autres moyens d'information publique.

VII. Observations et recommandations

66. Au cours de la période considérée, l'ONU et l'Union africaine ont notablement progressé dans le renforcement de leur partenariat stratégique, destiné à leur permettre de relever les défis complexes et évolutifs de la paix et de la sécurité en Afrique. Les deux organisations ont continué, pour ce faire, de s'appuyer sur les résultats louables obtenus ces dernières années, afin d'établir le partenariat plus systématique et plus prévisible que prévoit le Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Nos initiatives sont mieux coordonnées et ancrées dans des valeurs communes et un solide engagement en faveur du multilatéralisme. Je salue également la création par l'Égypte et la Norvège, le 7 février, du groupe des amis du partenariat ONU-Union africaine à New York, sur le modèle du groupe correspondant créé à Addis-Abeba.

67. L'étroite collaboration qu'entretiennent l'ONU et l'Union africaine a contribué à l'évolution positive des processus de paix en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud. Toutefois, ces progrès restent fragiles et réversibles, et ils exigent la poursuite assidue des efforts déployés collectivement pour consolider la paix, la stabilité et le développement dans ces pays.

68. Je demeure profondément préoccupé par la dégradation de la situation en Libye et dans les régions du bassin du lac Tchad et du Sahel. À ces situations de conflit complexes et imbriquées, il faut des réponses d'ensemble cohérentes et innovantes passant, notamment, par une collaboration plus étroite entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il faut en outre que les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux collaborent activement et que les organisations de citoyens, en particulier les associations de femmes et de jeunes, participent, avec notre soutien, et que des efforts supplémentaires soient faits dans le sens du développement durable, si l'on veut remédier aux causes profondes des conflits et permettre la consolidation de la paix et la réconciliation. À cet égard, il est indispensable, dans un souci de cohérence et pour éviter tout chevauchement, que l'ONU, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les autres partenaires internationaux poursuivent leur effort de collaboration dans la mise en œuvre du Programme 2030, de l'Agenda 2063, de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram et de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. En Somalie, il est essentiel de poursuivre cette collaboration entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres partenaires, particulièrement dans les 12 prochains mois, alors que se préparent les élections dans tout le pays et un transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM au Gouvernement. J'invite toutes les parties prenantes à travailler au coude à coude à cet égard. Au Mali, je demande aux autorités et à la CEDEAO de convier, avec le concours de la MINUSMA et de l'Union africaine, toutes les parties prenantes de l'échiquier politique à des consultations ouvertes à tous sur les modalités de la transition, de façon à rétablir l'ordre constitutionnel dans les meilleurs délais et à mettre à profit les recommandations issues du dialogue national ouvert à tous et

l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali afin de faire progresser les réformes qu'exige de longue date le peuple malien.

69. Il est impératif que l'ONU et l'Union africaine continuent de renforcer leur collaboration en matière de prévention des conflits, tout en rationalisant leurs efforts et en les recentrant sur les domaines où cette collaboration conjointe peut avoir un impact significatif et positif. Je me réjouis par avance de renforcer encore nos dispositifs d'alerte rapide respectifs et de pouvoir assurer une action préventive, opportune et efficace. J'encourage également un renforcement de la collaboration, des consultations et de la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité en matière de prévention des conflits.

70. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve l'action que nous menons de concert pour relever les défis de la paix et de la sécurité en Afrique. Aux quatre coins du globe, l'économie, la société, dans ses interactions, et les processus politiques continueront encore longtemps de se ressentir de cette pandémie, qui a démontré la nécessité impérieuse d'une coopération internationale efficace. Je félicite l'Union africaine, les États Membres africains et les communautés économiques régionales de l'esprit de solidarité et de collaboration dans lequel ils ont fait face à cette pandémie mondiale sans précédent. Il sera également primordial de poursuivre l'effort engagé par l'Union africaine pour faire taire les armes en Afrique et faire échec à l'extrémisme violent. Je me félicite, à cet égard, du soutien de l'Afrique à mon appel à un cessez-le-feu global.

71. Le système des Nations Unies, dans le prolongement de la note de synthèse sur l'impact de la COVID-19 en Afrique, continuera de travailler en étroite collaboration avec les États Membres africains pour remédier aux conséquences immédiates et à long terme de la pandémie, et veiller, notamment, à ce qu'elle ne compromette pas la paix et la sécurité sur le continent.

72. Je rends hommage au Président de la Commission, Moussa Faki Mahamat, pour le rôle moteur qu'il continue de jouer, et son soutien et son attachement sans faille au partenariat avec l'ONU. Je tiens à remercier les différents organes de l'Union africaine, les États Membres africains, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux de la coopération qu'ils apportent en vue de trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à ma représentante spéciale auprès de l'Union africaine, Hanna Serwaa Tetteh, ainsi qu'au personnel du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de toutes les entités des Nations Unies et de l'Union africaine, pour les efforts qu'ils consacrent au progrès de la cause de la paix et de la sécurité en Afrique.